



DOCUMENT DE TRAVAIL

ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

C'est historiquement autour d'écoles francophones que se structurent les communautés françaises dans le monde. Notre réseau éducatif fort de ses 535 établissements dans 139 pays (en 2020) met au cœur de son dispositif la réussite des élèves. L'éducation française à l'étranger reste un enjeu majeur.

Les parents attendent de la France une éducation de qualité à l'étranger, à coût maîtrisé. Personne ne doit être laissé au bord du chemin, c'est toute la force du système de bourses scolaires. Les équipes éducatives, moteurs de la réussite de ce système, doivent être respectées et accompagnées dans cette mission quotidienne au service de nos enfants.

Ce réseau est pourtant aujourd'hui en difficulté. La pandémie de la COVID-19 assortie de décisions politiques hasardeuses amènent plusieurs établissements à devoir faire face à des choix cruciaux pour leur avenir. Depuis 2017, elle est sacrifiée au prix d'une privatisation dont on tait le nom. Encore aujourd'hui le réseau AEFÉ se ressent de la ponction budgétaire de 33 millions d'euros réalisée récemment. Cette somme prélevée en plein exercice budgétaire représentait 10% du budget de l'AEFE. L'agence n'a eu d'autres choix que de transférer des charges sur les familles en transformant des postes d'enseignants résidents (512) en postes de contrats locaux. Nous pouvons mesurer l'impact d'un tel choix. Les familles déjà fortement impactées par les effets économiques de la COVID-19, voient un peu partout les frais de scolarité s'envoler.

Voici la liste des propositions **sur lesquelles nous vous proposons d'échanger en vue d'une réflexion commune pour définir des engagements prioritaires.**

ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU ET LA LIMITATION DES FRAIS DE SCOLARITÉS

- 1 Garantir le principe de l'égalité d'accès à l'enseignement français à l'étranger.** Nous devons permettre un accroissement des capacités d'accueil des établissements français à l'étranger. Cela passe notamment par une limitation des augmentations de frais de scolarité qui pénalisent l'accès d'un plus grand nombre d'enfants français à l'école.
- 2 Établir de nouveaux critères de conventionnement** des établissements d'enseignement français à l'étranger, notamment sur des critères financiers précis, qui favorisent des structures associatives au profit d'établissements uniquement mercantiles. (Rapport Cordery-Lepage)
- 3 Garantir davantage de diversité sociale dans les établissements scolaires,** en particulier les établissements partenaires, en conditionnant le conventionnement des écoles privées à la **mise en place d'un système de bourses internes** pour permettre aux enfants moins favorisés d'y accéder plus largement.
- 4 Mettre en place un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire** en direction des enfants scolarisés dans les écoles du réseau AEFÉ, suite à un état des lieux complet des difficultés liées à la crise COVID, plus particulièrement pour la prise en charge des **élèves à besoins éducatifs particuliers** (EBEP)
- 5 Mieux maîtriser la trajectoire des frais de scolarité,** en agissant **pour que soient rétablis des postes de professeurs résidents,** à la charge de l'État français.
- 6 Accroître les compétences du conseil consulaire pour l'enseignement** en permettant à ce dernier la possibilité de **limiter l'augmentation des frais de scolarité** des EGD à hauteur de l'inflation.
- 7 Mettre en place la gratuité des livres scolaires dans les établissements EGD,** en démocratisant l'accès aux manuels numériques.

Vous souhaitez contribuer à ce texte ?
Pour enrichir ou formuler de nouvelles propositions, n'hésitez pas à nous écrire à coordination@francaisdanslemonde.fr



DOCUMENT DE TRAVAIL

ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

- 8 **Faire converger les contributions aux pensions civiles** de l'ensemble des enseignants titulaires détachés directement ou par l'intermédiaire de l'AEFE dans des établissements homologués par l'éducation nationale installés à l'étranger.
- 9 **Eviter que les détachements de professeurs résidents ne soient bloqués**, en faisant en sorte d'intégrer les besoins d'enseignants titulaires de l'éducation nationale des établissements français à l'étranger dans la programmation des ouvertures de poste des académies.
- 10 **Flexibiliser et ajuster le plafond d'emploi de professeurs résidents** en fonction des inscriptions au registre des Français établis hors de France, afin de faire correspondre le redéploiement des postes aux besoins réels.
- 11 **Supprimer le plafond d'emploi sur les emplois en contrat local**. Le plafond imposé par Bercy, y compris aux établissements EGD peut nuire à l'embauche, même quand les établissements en auraient les moyens, et ainsi compromettre la qualité du service public.

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE ÉDUCATIVE

- 12 **Faire profiter les enfants des établissements d'enseignement français à l'étranger de la diversité des offres de formation du système éducatif français**. La France a développé une offre d'enseignement technologique et technique de qualité. Pourquoi les Français de l'étranger et de manière générale les enfants de toutes nationalités qui fréquentent les établissements d'enseignement français ne pourraient pas en profiter ?
- 13 **Développer des formations post-bac à l'intérieur des établissements du réseau AEFE**. Par exemple, les BTS sont des formations du supérieur qui permettent de former des techniciennes et techniciens de grande qualité, qui intègrent facilement le marché du travail. Ces formations sont une grande réussite du système éducatif français. Il pourrait être intéressant de proposer ces formations ou d'autres (classes prépas), à l'intérieur du réseau AEFE, afin d'en démocratiser l'accès aux familles, qui ainsi n'auraient pas besoin d'envoyer leurs enfants en France pour suivre ces formations.
- 14 **Travailler au développement du label FrancEducation**, afin de permettre aux enfants français scolarisés dans les établissements du pays d'accueil de suivre une scolarité à la fois dans la langue du pays et en français.
- 15 **Accompagner l'installation et le développement de groupes FLAM** (français langue maternelle) afin de garantir une alternative à l'enseignement français dans le réseau AEFE, **en permettant aux enfants français scolarisés dans le système du pays d'accueil de garder un lien avec la langue française**. Cela doit s'accomplir à travers le renforcement des compétences du **conseil consulaire pour l'enseignement**, en lui permettant notamment de **statuer sur l'attribution des subventions FLAM**.

GOVERNANCE DE L'AEFE

- 16 **Mieux reconnaître la place des parents d'élèves** et davantage **les associer aux décisions** qui sont prises à Paris. Alors que le gouvernement a annoncé le doublement de leur représentation au conseil d'administration de l'AEFE en 2019, cette mesure n'est toujours pas mise en œuvre deux ans plus tard.

Vous souhaitez contribuer à ce texte ?
Pour enrichir ou formuler de nouvelles propositions, n'hésitez pas à nous écrire à
coordination@francaisdanslemonde.fr